

## Pour un petit tour de Valbroye...



### Présentation du village de Cerniaz

Un peu à l'écart, mais tout de même sur la route qui, de Granges-Marnand monte en direction de Romont, à 685 m d'altitude sur le flanc droit de la vallée de la Broye, Cerniaz jouit d'une belle vue sur le Jura vaudois et le lac de Neuchâtel.

Le village de Cerniaz est le plus petit village de la nouvelle commune de Valbroye. Le 31 décembre 2010, 42 habitants (137 en 1910) y étaient recensés, et si on pouvait lire, en 1974, que la population était essentiellement agricole, aujourd'hui on ne compte plus que 5 paysans en activité. Les transformations sociologiques générales de ces dernières années ont aussi touché cette communauté. C'est ainsi que le café et l'épicerie, fermés depuis de longues années, ont été transformés par de nouveaux propriétaires en « Bed and Breakfast », et qu'on peut croiser de nombreux cavaliers grâce à l'installation récente d'un centre équestre.

Le « Collège », dont la salle de classe était inoccupée depuis longtemps, fut vendu à un particulier peu avant la création de Valbroye, mais a gardé son clocher. Et sa pendule continue d'égrener les heures...

Cerniaz, qui n'a jamais eu de bureau de poste ni d'église, dépend actuellement de celui de Prévonloup et de l'église de Dompierre (aujourd'hui paroisse de Granges et Environs).

Mais après cette description actuelle, faisons un peu d'histoire.

Le nom de Cerniaz vient de « Seinia » du verbe patois « ceigni » mode particulier de défrichement des forêts d'où les armoiries constituées de trois troncs blancs obliques sur fond rouge.



Remontons encore dans le temps : au lieu-dit « La Morettaz », des tombes burgondes, parfaitement alignées, orientées d'ouest en est, ont été découvertes en 1899, contenant un scramasax et une épée.



Scramasax                      Epée  
(Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne)

Le Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud (d'Eugène Mottaz) précise que « Cerniaz formait une communauté en 1444, qu'il possédait une chapelle dépendant de Dompierre et qu'il relevait directement du Gouvernement de Berne et faisait partie de la châtellerie de Villarzel. En 1651, LL – EE accordèrent aux gens de Cerniaz, moyennant une cense d'un quarteron de froment par famille, le droit de pâturage dans les forêts de l'Etat rière Villarzel, Sédeilles, Rossens et Villars-Bramard ».

Et, pour la petite histoire : « le 23 août 1746, le sieur Cachin, de Cerniaz, légua à la commune une somme de 20 écus petits dont les intérêts annuels devaient servir à « aider les plus pauvres du village à payer ce qui était dû au régent pour l'instruction de leurs enfants ».

Pour terminer, mentionnons le nom des familles bourgeoises de l'ancienne commune : Bovat, Cachin, Gris, Rosset, Schmidt, Tornay et Wüthrich.

**Antoinette Cachin**

#### Références:

« Présentation de Cerniaz » de E. Wüthrich sous la syndication de Marcel Dubrit, in FAO, 12 nov.1974

Livre d'Or des familles vaudoises, éd. Slatkine 1988

Etymologie des noms, P. Chessex, éd. 24 Heures

Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud, Eug.Mottaz, éd. Librairie F. Rouge et Cie 1914-1921

## Vie locale

### EMS la Lembaz

Du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 2012, les onze maquettes du concours d'architecture de l'EMS La Lembaz ont été exposées au public à la salle communale de Sassel.

Après un examen préalable confié au bureau Polygone Architecture SA de Payerne, qui a vérifié la conformité des projets par rapport aux conditions du concours, un jury de neuf membres les a examinés et a arrêté son choix.

C'est le projet du bureau Epure Architecture Sàrl de Moudon qui a obtenu le premier prix.



Image de synthèse du bureau Epure architecture sàrl

Maquette du projet



# Valbroye

## Infos



## Bulletin d'information à la population

N° 10 - mars 2013

## Conseil communal

Lors de sa séance du 30 novembre 2012, le Conseil communal a:

- accepté le préavis 12/2012 «budget 2013».

Prochaines séances:

Lundi 8 avril 2013 à 20 h à Granges

Lundi 6 mai 2013 à 20 h à Seigneux

Lundi 24 juin 2013 à 20 h à Combremont-le-Petit

Les extraits du procès-verbal des séances du Conseil communal sont disponibles sur le site internet www.valbroye.ch.

Les séances du Conseil communal sont publiques.

## Recensement des chiens

La Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer à l'administration communale:

- les chiens acquis ou reçus en 2012;
- les chiens nés en 2012 et restés en leur possession;
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2012, pour radiation;
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Ces opérations sont possibles par le guichet virtuel de la commune.

## Contrôle des habitants - Formalités incombant aux propriétaires d'immeuble, logeurs et gérances

Conformément à la loi vaudoise du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (art. 14, al.2), les propriétaires d'immeubles, logeurs et gérances ont l'obligation d'annoncer sans délai mais au plus tard dans les 15 jours, au bureau communal de contrôle des habitants chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires, y compris dans le même immeuble. **Cela ne dispense pas l'habitant de s'annoncer personnellement.**

Des formulaires d'annonce pour gérances, logeurs et propriétaires d'immeuble, sont téléchargeables sur www.valbroye.ch, ou disponibles sur demande à l'administration communale.

## Signalement de défauts

La Municipalité invite chaque citoyen à signaler directement à l'administration toute défautsité qu'il pourrait constater (éclairage public, horloges, chemins ou autres).

Nous nous efforcerons d'y remédier le plus rapidement possible.

## Cartes CFF Commune

2 cartes CFF sont à disposition des habitants de la commune.

Leur disponibilité est visible sur le site internet www.valbroye.ch  mobilité – transport

Réservation et paiement au guichet du Contrôle des habitants

Prix: habitants de Valbroye CHF 38.- (hors Valbroye: CHF 48.-)

## Granges-Marnand - conciergerie de l'église protestante

A la suite de la démission de la titulaire, nous sommes à la recherche d'un ou une concierge pour l'église protestante de Granges-Marnand. Il s'agit d'un poste à temps partiel (env. 30 heures par mois), demandant souvent une présence le week-end.

Veuillez adresser vos offres de services à l'administration communale, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement.

## Passeport-vacances – recherche de nouveaux membres

Pendant les vacances, les enfants vivent de chouettes expériences dans le cadre du Passeport-Vacances.

Afin que ce divertissement puisse se perpétuer dans les prochaines années, le comité actuel est à la recherche de personnes motivées pour renouveler son équipe. Si vous êtes intéressés à les rejoindre, envoyez vos coordonnées à info@passvac-payerne.ch et un membre du comité vous donnera de plus amples informations sur l'association.

**Date de vente des passeports 2013:**

Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2013 de 18 h 30 à 20 h 30, à la salle de Paroisse Catholique, à Payerne

## Fête nationale – 1<sup>er</sup> août 2013

Cette année, le 1<sup>er</sup> août officiel de Valbroye aura lieu à Seigneux.

Le programme exact de la manifestation vous sera communiqué en temps utile.

## Easyvote

La Municipalité de Valbroye a décidé de soutenir le projet Easyvote, lancé par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ).

Il a pour but d’inciter les jeunes citoyens de 18 à 25 ans à exercer leurs droits ci-viques.

Dès le mois de juin 2013, ils recevront une brochure explicative neutre et facilement compréhensible.

Les textes sont rédigés par des jeunes pour les jeunes sur la base des documents officiels.

## Mérites Sportif et Culturel Broyards – édition 2013

Pour sa quatrième édition, les Mérites Sportif et Culturel de la Broye seront attribués dans le cadre du Comptoir broyard qui se déroulera du 15 au 24 novembre 2013 à Payerne. Ces distinctions récompenseront un ou une sportif(ve) individuelle(le) et un ou une artiste, issus d’un club ou d’une société de la région broyarde.

La commune de Valbroye a décidé de soutenir cet évènement, en choisissant la variante «commune partenaire».

## La Commission culturelle de Valbroye recrute!

La nouvelle Commission culturelle de Valbroye a pour mission l’organisation, l’information et la promotion auprès de la population de toutes manifestations culturelles intéressant la commune ou la région et sortant du cadre direct des activités habituelles des sociétés locales.

- Vous êtes intéressé(e) par tout ce qui touche à la culture et aux arts ...

- Vous avez un esprit d’initiative et d’organisation que vous êtes prêt(e) à le mettre au service de la communauté... ***Alors rejoignez la nouvelle commission culturelle de Valbroye!***

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec son président ad interim:

Maurice Jossevel -  mce.jossevel@praznet.ch  
 026 668 10 06 ou 079 831 63 20

## Surveillant de la faune – garde-pêche – gardes forestiers

Interlocuteurs pour la commune de Valbroye:

Surveillant de la faune: M. Pierre Henrioux - Mobile: 079 237 42 61

Garde-pêche: M. Jean-Michel Trolliet - Mobile: 079 237 42 71

Garde forestier (rive gauche): M. Patrick Gavillet - Mobile: 079 635 02 84

Garde forestier (rive droite): M. Michael Thomi - Mobile: 079 675 89 89

## Connaissance 3 l’Université des Seniors

Aula du Collège secondaire Derrière-la-Tour, Payerne, 14 h 30

06.03.2013: *Les médias disent-ils la vérité?* Claude Torracinta, journaliste

27.03.2013: *La situation géopolitique mondiale*, Jean-Philippe Gaudin, chef du Renseignement militaire

## Poubelles publiques

Régulièrement, des déchets ménagers sont jetés dans les poubelles publiques. Nous vous rappelons que ceux-ci sont à placer dans des sacs poubelles taxés, et comptons sur le comportement citoyen de chacun.

Une surveillance accrue sera effectuée par les employés communaux, et les contrevenants seront amendés.

## Locaux de la voirie et du service du feu - portes-ouvertes

La Municipalité a le plaisir d’inviter toute la population de Valbroye à venir visiter les nouveaux locaux de la voirie et du service du feu sis à la zone industrielle des Love-resses à Granges, le **samedi 13 avril 2013 de 10 h à midi**.

Elle se réjouit de vous rencontrer nombreux à cette occasion.

## Installation et utilisation de piscine

Avec la fin des frimas de l’hiver et pour vous permettre de préparer suffisamment tôt la saison d’été, nous avons le plaisir de vous informer quant aux règlements en vigueur dans la cadre de l’installation d’une piscine privée. Nous vous rappelons qu’une piscine, même autoportante ou gonflable de type Zodiac, est un ouvrage assujetti aux règles de la police des constructions et est soumise à permis de construire, ceci indépendamment du volume du bassin (Directive cantonale DCPE 501).



Cette directive s'applique à la construction et à l'assainissement des piscines, spas, jacuzzis et autres bassins d'agrément. Les piscines non couvertes et autres bassins extérieurs peuvent être dispensés d'enquête publique par la municipalité, pour autant que ces objets ne portent pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins

**Classification des piscines et procédures**

- Bassins et pataugeoires de moins de 5m³: **pas de demande d'autorisation** (dispense)

- Piscines gonflables ou autoportantes non chauffées, spas, jacuzzis et autres bassins d'agrément:

- Demande d'autorisation municipale**, pour une installation hors sol et saisonnière, donc à démonter en hiver, sans raccordement aux réseaux EP/EC/EU
- Plan de situation extrait du cadastre (une copie d'un ancien plan suffit)
- Description du modèle de piscine, avec dimensions
- Si l'emplacement prévu se situe hors du périmètre de construction (distances aux limites de propriété), la demande d'autorisation et le plan seront signés par les voisins concernés, sans possibilité de dérogation.

- Piscines nécessitant des travaux de génie civil, couvertes, enterrées, chauffées, non démontables, hors zone à bâtir ou utilisées par plus d'une famille:

**Procédure de mise à l'enquête CAMAC complète**, soit:

- 7 Plans de situation établis par un géomètre officiel
- 3 Exemplaires du questionnaire général CAMAC dûment complété et signé
- plan(s) de l'ouvrage y.c. coupe éventuelle ou prospectus du produit

Nous vous remercions par avance de bien vouloir vous conformer à ces directives et vous souhaitons un très bel été!

Plus de renseignements sous www.valbroye.ch

# Remplissage des piscines

Le remplissage des piscines de plus de 10m³ doit impérativement être annoncé à l'avance à M. Claude-Alain Bühler, responsable des services industriels (mobile: 079 676 48 70), qui fixera la date en fonction des disponibilités du réseau.



## 67<sup>e</sup> édition – du 23 au 28 avril 2013

**26 avril: étape en boucle autour de Payerne**,

Quelques villages de notre commune seront traversés lors de cette étape:

Marnand et Villars Bramard entre 14 h 20 et 14 h 45 - Combremont-le-Petit entre 15h15 et 15 h 30 - Granges-Marnand, Sassel, Combremont-le-Grand entre 16 h 10 et 16h45.

## Administration

<b>Adresse</b>	Administration communale de Valbroye <p>Rue du Collège 16 Case postale 56 1523 Granges-près-Marnand</p>
<b>Ouverture des bureaux<span> </span>:</b>	Tous les jours: <p>de 9 h 00 à 11 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.</p> <p>Mardi: guichet fermé (réception téléphonique uniquement)</p> <p>Jeudi: fermeture à 18 h 00.</p>

<b>Fêtes de Pâques:</b>	
Vendredi Saint 29 mars	<b>fermé</b>
Lundi de Pâques 1 <sup>er</sup> avril de 08 h 30 à 11 h	<b>fermé</b>
Mardi 2 avril	réception téléphonique <b>uniquement le matin</b>
Du mercredi 3 avril au vendredi 5 avril	ouvert <b>uniquement le matin</b>
<b>Ascension:</b>	
Jeudi 9 mai	<b>fermé</b>
Vendredi 10 mai	<b>fermé</b>
<b>Pentecôte:</b>	
Lundi de Pentecôte 20 mai	<b>fermé</b>

<b>Téléphones et fax</b>	
Contrôle des habitants	tél. 026 668 54 00 <p>fax 026 668 54 01</p>
Bourse	tél. 026 668 54 10 <p>fax 026 668 54 11</p>
Greffe	tél. 026 668 54 20 <p>fax 026 668 54 21</p>
<b>Adresses électroniques</b>	
Greffe	greffe@valbroye.ch
Bourse	bourse@valbroye.ch
Contrôle des habitants	habitants@valbroye.ch
Site internet <span> </span> :	www.valbroye.ch

<b>Adresses électroniques des Municipaux</b>	
Guy Delpedro	g.delpedro@valbroye.ch
Christian Cosendai	c.cosendai@valbroye.ch
Patrice Favre	p.favre@valbroye.ch
Patrick Gander	p.gander@valbroye.ch
Thierry Dubrit	t.dubrit@valbroye.ch
Cosette Hausammann	c.hausammann@valbroye.ch
Eric Maire	e.maire@valbroye.ch
Michaël Thomi	m.thomi@valbroye.ch
Valérie Hadorn	v.hadorn@valbroye.ch

**Des informations vous manquent…**

… rendez-vous sur le site internet www.valbroye.ch, ou adressez-vous à l'administration communale qui est à votre service selon l’horaire indiqué. En prévision de la parution du prochain bulletin, n’hésitez pas à nous communiquer toutes remarques ou informations utiles qui pourraient y figurer.

Prochaine édition : juin 2013